

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 21 avril 2009 à 20 h 20, à la salle des Lys située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames :

Nathalie Boisclair, Francine Chabot, Lucie Désilets, Denise Girard, Michelle Laguë, Colette Larose, Nicole Leblanc et Chantale T. Renaud

Messieurs :

Claude Denis, Roch Dumont, Michel Gervais, Normand Héroux, Benoît Laganière, Sylvain Lévesque, Serge Mainville et Jean-Claude Rousseau

COMMISSAIRES ABSENTS:

Mesdames Suzanne Gagnon Poulin, Lise Paquette et Thérèse Richard De Nitto

Messieurs Alain Filion, Nicolas Léonard et Gilles Roy

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS :

Du secondaire : Monsieur Michel Parent

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Byette, directeur général

Monsieur Anthony Bellini, directeur général adjoint

Monsieur Daniel Ouimet, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Monsieur Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles

Monsieur Denis Sylvestre, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La présidente vérifie, auprès de la secrétaire générale, la procédure de convocation:

L'avis de convocation et l'ordre du jour en date du 16 avril 2009 ont été remis aux commissaires et au directeur général et transmis à toutes les écoles et à tous les centres pour affichage le 16 avril 2009.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 20.

112-CC-2008-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Désilets:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Vérification de la procédure de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbaux:
 - 4.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2009
5. Questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
 - 6.1 Nomination à la direction du Service des ressources éducatives
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 7.1 Demande de révision de décision pour l'élève M.G.
 - 7.2 Appel d'offres public – assurances - autorisation de poursuivre le processus
8. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 8.1 Appel d'offres public – école Saint-Romain – fenestration - autorisation de poursuivre le processus
9. Questions orales du public
10. Parole aux commissaires
11. Parole aux commissaires représentant les parents
12. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

113-CC-2008-2009

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 14 AVRIL 2009**

IL EST PROPOSÉ par madame Denise Girard que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2009 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

**NOMINATION À LA DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES
ÉDUCATIVES**

Ce point est reporté.

114-CC-2008-2009

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION – ÉLÈVE M.G.

CONSIDÉRANT la procédure relative aux demandes de révision de décision concernant un élève adoptée par le Conseil des commissaires lors de sa séance ordinaire du 23 janvier 2007 (résolution 44-CC-2006-2007);

CONSIDÉRANT que le père de l'élève M.G. a déposé, le 19 mars 2009, une demande de révision de la décision prise par la direction de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent, le 4 mars 2009, concernant le classement de son enfant en classe TC2 pour élèves en troubles de comportement;

CONSIDÉRANT que, le 25 mars 2009, la direction générale adjointe a confirmé la décision de classement prise par la direction de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent;

CONSIDÉRANT que le père souhaite plutôt que son enfant soit scolarisé dans une classe de troubles d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que cet élève ne fréquente pas l'école depuis le 4 mars 2009;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a confié l'étude de cette demande de révision à un comité formé de commissaires et de la présidence, conformément à la procédure adoptée;

CONSIDÉRANT que le comité a procédé à l'étude de cette demande de révision le 14 avril 2009;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'examiner la demande de révision a permis à l'ensemble des intervenants au dossier de faire valoir leur point de vue dans cette affaire;

CONSIDÉRANT l'étude de besoins et de recommandation de classement qui a été effectuée le 6 février 2009 par l'équipe-école;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir prioritairement à cet élève des services relatifs à des troubles de comportement;

CONSIDÉRANT le parcours scolaire de l'élève et tous les moyens mis en place pour celui-ci afin d'encadrer son comportement et de développer ses habiletés sociales;

CONSIDÉRANT que le comité formé par le Conseil des commissaires considère, à la lumière des informations reçues, qu'il n'est actuellement pas dans l'intérêt de cet élève de fréquenter une classe de troubles d'apprentissage;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de cet élève de poursuivre sa scolarisation dans une classe spécialisée pour élèves en troubles de comportement (TC2), pour l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT que les ressources affectées à une classe pour élèves en troubles de comportement (TC2) offriront le soutien spécialisé pour répondre aux besoins particuliers de cet élève;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Chabot :

QUE le Conseil des commissaires confirme la décision de classement prise concernant l'élève M.G. à l'effet de recommander une scolarisation en classe spécialisée pour élèves en troubles de comportement (TC2) pour la fin de l'année scolaire 2008-2009, dans une école ayant la disponibilité pour accueillir M.G.

Adoptée à l'unanimité

115-CC-2008-2009

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – ASSURANCES – AUTORISATION DE
POURSUIVRE LE PROCESSUS**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public pour les assurances de la Commission scolaire Marie-Victorin le 9 mars 2009;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et a été ouverte le 20 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative de la soumission;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT QUE la soumission analysée est jugée conforme pour le volet qualitatif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 46 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la conclusion d'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure à 100 000 \$ dans le cas où un seul prestataire de services a présenté une soumission conforme suite à une évaluation de la qualité ;

CONSIDÉRANT la possibilité que le contrat s'élève à un montant supérieur à 100 000\$;

IL EST PROPOSÉ par madame Colette Larose:

QUE le Conseil des commissaires autorise le comité de sélection à poursuivre son mandat afin qu'il procède à l'analyse du volet quantitatif, à partir des documents afférents, lesquels ont été remis sous plis scellés.

Adoptée à l'unanimité

116-CC-2008-2009

**ÉCOLE SAINT-ROMAIN – FENESTRATION – AUTORISATION DE
POURSUIVRE LE PROCESSUS**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public pour la réfection de la fenestration de l'école Saint-Romain le 9 avril 2009;

CONSIDÉRANT QU'un seul entrepreneur a déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 39 du Règlement sur les contrats des travaux de construction stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la conclusion d'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure à 100 000\$ dans le cas où un seul entrepreneur a présenté une soumission conforme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Mainville:

QUE le Conseil des commissaires autorise le Service des ressources matérielles à poursuivre le processus d'adjudication de contrat.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6
COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Deux commissaires ont pris la parole.

PAROLE AU COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS

Le commissaire représentant les parents au secondaire n'a pas pris la parole.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20 h 35.

Présidente

Secrétaire générale

